

Amélioration du PSE : Pour FO la partie n'est pas terminée !

L'employeur a proposé aux organisations syndicales un texte qui nous empêche d'aider des collègues qui seraient licenciés économiquement : « *Elles renoncent irrévocablement à engager toute action tendant à contester, sur quelques fondements que ce soit, les projets de réorganisation, en ce compris la justification économique des réorganisations, l'organisation des procédures, les conséquences sur les conditions de travail, l'hygiène, la santé et la sécurité des salariés, l'ordre des licenciements, la détermination des catégories professionnelles, le reclassement et l'ensemble des mesures du PSE.* »

Force Ouvrière ne sacrifie pas les droits des salariés sur l'autel des licenciements boursiers et n'accepte pas ce chantage.

Pour s'engager dans ce protocole et finaliser la consultation avec un accompagnement digne d'une entreprise socialement responsable et cotée en bourse, nous demandons :

- La disparition dans le protocole d'engagements réciproques du paragraphe cité ci-dessus
- Le maintien des instances représentatives du personnel de proximité (exemple maintien du CE Rhône Alpes-Auvergne, Marseille, ou celui de la région parisienne...)
- Le maintien entre autre des postes des Managers des ventes technique
- Conserver à minima 3 postes d'assistantes par Bureau au lieu des 2 prévus.
- L'intégration sur l'accessibilité pour les techniciens terrain de plus de 50 ans, au dispositif de pré-retraite.
- Augmentation significative de la base forfaitaire de l'indemnité additionnelle de licenciement.
- Prise en charge des sommes affectées au délai de carence prévu par les textes pour les salariés licenciés n'ayant pas trouvé à la fin du congé de reclassement un emploi et devant donc s'inscrire à pôle emploi.

Dans la mesure où la direction témoigne de sa volonté d'engager sans tarder des négociations effectives sur ces points, la délégation FO prendra rapidement toutes ses responsabilités.

